

CHAPITRE III

Circonstances historiques de l'institution de l'Eucharistie

Nous n'avons parlé jusqu'ici de l'institution de l'Eucharistie que d'une manière générale, en laissant de côté tous les détails de la Cène. Nous devons maintenant nous occuper des circonstances historiques relatives : 1° à l'époque de la Cène; 2° au lieu de la Cène; 3° à la succession des faits dans le repas du jeudi saint; 4° aux convives de la Cène; 5 à la table de la Cène; 6° aux vases de la Cène; 7° au mode de consécration et de communion dans l'institution de l'Eucharistie.

ARTICLE I

De l'époque de la Cène

C'est encore une question discutée de nos jours, de savoir si le Christ a mangé la Pâque le 13 ou le 14 Nisan, et, par conséquent, s'il est mort le 14 ou le 15 de ce mois, s'il a fait la Pâque en même temps que tous les autres Juifs, ou bien s'il l'a anticipée d'un jour. Ces divergences proviennent d'un désaccord apparent entre les expressions des évangélistes. Saint Jean nous dit que Jésus institua l'Eucharistie « avant la fête de Pâque; » saint Matthieu dit : « le premier jour des azymes; » saint Marc et saint Luc disent : « au jour de Pâque. »

C'est en prenant trop à la lettre le texte de saint Jean que l'hérétique Marcion prétendit, le premier, que Notre-Seigneur n'avait point fait la Pâque légale, la dernière année de sa vie, et que le souper du jeudi

soir où il institua l'Eucharistie fut un repas ordinaire, où l'on ne mangea point l'agneau pascal. Cette même opinion, qu'avait réfutée saint Épiphane, fut reproduite au vi^e siècle par l'eutychien Jean Philopon et, au xi^e, par quelques écrivains grecs qui furent alors improuvés par presque tous leurs coreligionnaires. Dans l'Église latine, cette thèse historique, que Benoît XIV a qualifiée de téméraire, fut d'abord émise par Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, et par le florentin Jérôme Vechietto. Elle ne prit corps que lorsque l'oratorien Lamy l'eut entourée du prestige de son érudition (1). S'il trouva quelques rares adhérents sérieux (2), il rencontra d'autre part une foule de contradicteurs (3), qui lui opposèrent les textes si précis des synoptiques (4) et des Pères de l'Église (5).

Parmi ces derniers, il en est qui ont supposé que Notre-Seigneur avait fait la Pâque légale un jour plus tôt que les Juifs (6). Cette fête, tombant cette année-là, le vendredi selon les uns, le samedi selon les autres, aurait été célébrée par les Juifs le soir même du jour où mourut le Sauveur. Ce sentiment a été suivi par un certain nombre de savants et de théologiens (7). C'est aussi celui de la plupart des Grecs, qui ajoutent que Notre-Seigneur, ayant fait la Pâque la veille du premier jour des azymes, dut se servir de pain fermenté, et ils sanctionnent par cette autorité l'usage traditionnel de leur liturgie.

Le P. Hardouin (8) suppose que, depuis l'annexion de la Galilée à la Judée, il n'était plus possible que tous les Juifs pussent célébrer la Pâque à Jérusalem dans un espace de temps aussi court que celui prescrit par la loi. Comment aurait-on pu, se dit-il, immoler, le même soir, dans le vestibule du temple, tous ces agneaux du sacrifice, dont le nombre s'élevait souvent à deux cent cinquante mille? Les Galiléens auraient commencé l'immolation dès le 13 du mois de Nisan, et fait rôti l'agneau le même soir, tandis que les habitants de Jérusalem et de toute la Judée auraient fait la Pâque le lendemain. Jésus-Christ,

(1) *Traité hist. de l'ancienne Pâque des Juifs.*

(2) Thoinard, le P. Tournemine, D. Calmet, etc.

(3) Tillemont, Honorat de Sainte-Marie, D. Guillaume Bessin, Suarez, Vitasse, etc.

(4) Math., xxvi, 17-21; Marc., xiv, 12-18; Luc., xxi, 7-14.

(5) S. Irénée, Origène, Tertullien, S. Épiphane, Théodoret, S. Jean Damascène, S. Ambroise, S. Fulgence, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, etc.

(6) Tertullien, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, Euthymius, Théophylacte, Victor d'Antioche, etc.

(7) Paul de Burgos. Paul de Middelbourg, Corneille Jansenius, Grotius, Petau, Scalliger, Noël Alexandre, Lallemant, l'abbé Darraz, etc.

(8) *De supremo Christi Domini Paschate.*

continue le P. Hardouin, fit naturellement la Pâque avec ses compatriotes de Galilée; c'est de celle-ci que parlent les trois synoptiques, tandis que saint Jean a en vue celle des autres Juifs, remise au lendemain.

Le docteur Sepp est partisan de l'anticipation du festin pascal, mais il l'explique uniquement par une dérogation que Jésus, dans sa puissance divine, aurait faite à la loi judaïque. « Je ne vois pas, dit-il (1), d'autres moyens de résoudre les difficultés que soulève cette grave question, qu'en admettant que les deux disciples envoyés par le Sauveur, faisant les fonctions du père de famille, au lieu d'égorger ou de faire égorger l'agneau dans le vestibule, le préparèrent eux-mêmes dans le Cénacle, en vertu des pleins pouvoirs qu'ils avaient reçus de Jésus-Christ. Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'au jour de Pâque, comme Philon, en particulier, le fait remarquer, chacun était considéré comme prêtre, et égorgeait à part l'agneau qu'il devait manger. Pourquoi Notre-Seigneur n'aurait-il pu manger l'agneau pascal un jour plus tôt? Ne dit-il pas lui-même qu'il est maître du Sabbat? Comme législateur divin, n'était-il pas au-dessus de la Loi? Si, l'année précédente, il s'était dispensé de venir à Jérusalem pour y célébrer la Pâque, est-il étonnant que, cette année-ci, il la célébrât un jour plus tôt à cause de sa mort? La Pâque de l'ancienne Loi n'était-elle pas abrogée par l'effet même de l'institution du sacrifice de la nouvelle alliance? Et puisque l'Église catholique, dans la célébration de la Pâque, s'est écartée de l'ordre observé par les Juifs, comment Jésus-Christ, son fondateur, n'aurait-il pu le faire lui-même? »

Le Talmud dit expressément que Jésus de Nazareth fut attaché à la croix, la veille de la Pâque. Le livre *Tholedot Jesciu* ajoute, en parlant de la mort de Jésus-Christ : « Ce même jour était le *parasceve* ou préparation de la Pâque et en même temps la veille du sabbat. » D'après plusieurs exégètes, quand le quatorzième jour du mois de Nisan tombait la veille du sabbat, la célébration de la Pâque était remise au jour même du sabbat; c'est ce qui arriva en l'année 33, celle où Notre-Seigneur fut crucifié. Le quatorzième jour de Nisan correspondit alors à notre vendredi, et le quinzième à notre samedi, jour du sabbat des Juifs. Il faut se rappeler que le jour, pour eux, commençait le soir du jour naturel précédent; par conséquent le quatorzième de Nisan s'ouvrait le 13, au coucher du soleil, vers six

1) *Vie de Jésus-Christ*, trad. de Ch. de Sainte-Foi, II, 98.

heures du soir. Notre-Seigneur, en célébrant la Pâque le jeudi soir, resta dans les termes de la Loi telle qu'elle avait été originellement formulée. Les Juifs, en ne mangeant l'agneau que vingt-quatre heures après, observèrent également la Loi, mais modifiée par une coutume de translation qui n'était pas très ancienne et qui peut-être n'était pas rigoureusement obligatoire.

Un religieux augustin de Salamanque, Louis de Léon, a imaginé un système qui repose sur deux conjectures très problématiques, l'existence de deux soirs différents dans un même jour et la célébration d'une double Pâque. Il cherche à établir que les Juifs faisaient la première Pâque au commencement du quatorzième jour de Nisan, c'est-à-dire le 13 au soir, et l'autre vingt-quatre heures après, c'est-à-dire le 14 au soir, commencement du quinzième jour. La première, où l'on immolait l'agneau, devait rappeler le passage de l'ange exterminateur; la seconde fêtait l'anniversaire de la sortie d'Égypte, qui eut lieu le lendemain. Ce quinzième jour aurait été le premier des azymes. « Les évangélistes, ajoute-t-il (1), disent que Notre-Seigneur, ayant fait la Cène légale, le premier jour des azymes et avant la fête de Pâque, il fut condamné le matin suivant et crucifié. Or, ce matin était encore du quatorzième jour qui n'était pas fêté, et non pas du quinzième où commençait la fête de Pâque, de manière que le véritable Agneau et ceux qui en étaient la figure furent immolés le même jour, ceux-ci au commencement du quatorzième jour, c'est-à-dire le 13 au soir, et celui-là dix-huit heures après, vers la sixième heure, c'est-à-dire vers les midi. »

Plumayen, dans une dissertation spéciale (2), a voulu prouver que Jésus a mangé la Pâque avec tout le peuple juif, le jour où elle devait être légalement immolée, mais que, cette année-là, la solennité fut différée d'un jour pour les prêtres, afin que l'oblation de la gerbe qui devait être offerte le lendemain de la Pâque, ne coïncidât pas avec un jour de sabbat.

Aujourd'hui le sentiment le plus commun et le plus autorisé (3) est que Notre-Seigneur, en l'an 783 de Rome, a célébré la Pâque légale en même temps que tous les Juifs, le jeudi soir, 17 mars, qui, au point de vue festival, était le commencement du quinzième jour de Nisan et du premier jour des azymes. Il est facile de concilier les

(1) *De utriusque agni typici ac veri immolationis legitimo tempore.*

(2) *Dissert. select. in script. sacr.*, p. 507.

(3) S. Thomas, Benoît XIV, Suarez, Scavini, Patrizzi, Dollinger, Perrone, Schegg, Grampon, etc.

apparentes contradictions des évangélistes, en se rappelant que chez les Juifs on distinguait deux sortes de divisions pour les jours : les jours naturels couraient de minuit à minuit; les jours légaux ou festivaux, du coucher du soleil à un autre coucher de soleil; or, saint Matthieu parle du jour légal, quand il indique le premier jour des azymes, fête qui tombait un vendredi, mais qui s'ouvrait le jeudi soir; saint Marc et saint Luc désignent le jour festival en parlant du jour de la Pâque, c'est-à-dire du jeudi soir où commençait la manducation pascale. Quant à saint Jean, s'il dit que Notre-Seigneur fit la Cène avant le jour de Pâques c'est que, écrivant de longues années après l'évènement et s'adressant surtout aux Grecs, il compte les jours à la manière des Grecs et des Romains; c'est comme s'il avait dit : Avant le vendredi, jour de la Pâque des Juifs.

En ce qui concerne l'heure du repas, Cornelius a Lapide déduit des diverses actions de cette soirée et de la nuit suivante que la Cène fut instituée dans le cours de la seconde heure. Or, la nuit commençant à cette époque vers sept heures, la Cène eucharistique dut avoir lieu vers huit heures et demie.

ARTICLE II

DU LIEU DE LA CÈNE

Jésus-Christ se trouvait à Béthanie, dans la maison de Simon le Lépreux, lorsque saint Pierre et saint Jean vinrent lui demander où il voulait qu'on lui préparât le festin pascal. « Jésus, dit saint Matthieu (xxvi, 18), leur répondit : « Allez dans la ville chez quelqu'un (*quemdam*) et dites-lui : Le Maître vous mande : Mon temps est proche, je ferai chez vous la Pâque avec mes disciples. » Saint Marc (xiv, 13) et saint Luc (xxii, 8) donnent quelques autres détails. « Jésus dit à deux de ses disciples : « Allez dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera et vous direz au maître de cette maison : Le Maître vous mande : où est le lieu où je mangerai l'agneau pascal avec mes disciples ? Et il vous montrera une grande salle meublée : préparez-y ce qu'il faut. »

Pour bien comprendre ce passage, il faut se rappeler que, pendant les fêtes de Pâque, chacun pouvait se loger partout où il y avait de la place, en donnant au propriétaire, pour prix unique de location, la peau de l'agneau pascal.

Le porteur d'eau dont il est ici question allait sans doute chercher, dans une cruche couverte, l'eau nécessaire pour préparer les pains azymes; car tel était l'usage chez tout chef de famille.

Ce maître de maison est vaguement indiqué sous le terme de *quemdam*. D'après Théophylacte, Jésus ne l'aurait pas désigné par son nom, de peur que Judas ne connût d'avance le lieu de la réunion. Saint Ambroise rapporte que le propriétaire n'a pas été nommé, parce que c'était un homme pauvre et peu connu (1).

Il est bien certain que Notre-Seigneur institua l'Eucharistie dans une salle à manger (*cœnaculum*); par conséquent, il ne faut tenir aucun compte de la singulière opinion de Clément d'Alexandrie (2), disant que la Cène se fit sur l'herbe, en plein air.

Chez les anciens, le souper, *cœna*, *xviii*, était le plus fort repas de la journée; c'est pour cela que la salle à manger (*triclinium*) était souvent désignée sous le nom de *cœnaculum*.

D'après la tradition, le Cénacle était situé sur le Mont-Sion, à l'endroit même où, avant l'érection du Temple de Salomon, l'Arche d'Alliance était restée pendant quarante ans.

En face du silence des évangélistes, beaucoup d'écrivains se sont bornés à dire que la Cène avait eu lieu chez un disciple de Notre-Seigneur; d'autres ont voulu déterminer le propriétaire du Cénacle. D'après Théophylacte, ce fut Simon le Lépreux; mais sa maison, nous apprend saint Matthieu (xxvi, 6), était située à Béthanie; il faudrait donc supposer qu'il aurait eu un second domicile à Jérusalem. « La Cène, dit Nicéphore (3), fut préparée dans la maison de saint Jean l'Évangéliste. Cet apôtre était possesseur d'un bien assez considérable en Galilée; il le vendit à Caïphe qui était grand-prêtre, cette année là, et, avec le prix de cette terre, il acheta l'emplacement où se trouvait la maison de la Cène, sur le Mont-Sion. Ceci explique comment saint Jean a pu dire en parlant de lui-même : « Et ce disciple était connu du grand-prêtre. » Saint Jérôme et Cedrenus sont favorables à cette tradition; mais on a eu tort de leur adjoindre saint

(1) *In Luc.*, xxii.

(2) *Pædag.*, l. II, c. III.

(3) *Hist. eccles.*, l. I, c. xviii.

Grégoire de Naziance : le poème de *Christo* n'est pas de lui, et, dans les vers qu'on allègue, il n'est point question de la maison de saint Jean, mais de celle de Marie; il n'y est point parlé de la Cène, mais d'une autre réunion des apôtres. Ajoutons que pour accepter cette opinion, il faudrait supposer que saint Jean n'avait pas distribué tous ses biens aux pauvres comme les autres apôtres, et qu'il paraît difficile de concilier l'existence de cette propriété avec la vie pauvre du disciple bien-aimé qui raccommo- dait lui-même ses filets.

Hippolyte de Thèbes, qui vivait au XI^e siècle, dit que le Cénacle appartenait à Zébédée, père de l'évangéliste saint Jean (1). Amalaire suppose que c'était la propriété de Joseph d'Arimatee.

D'après les visions de Catherine Emmerich, le dernier repas de Notre-Seigneur aurait eu lieu dans une salle appartenant à Nicodème et à Joseph d'Arimatee et louée par Héli, beau-frère de Zacharie d'Hébron. Héli aurait eu l'habitude d'aller tous les ans avec ses serviteurs à Jérusalem pour la fête de Pâque et d'y louer un appartement pour les personnes qui n'avaient pas d'hôte dans la ville. « Sur le côté méridional de la montagne de Sion, dit la Voyante d'Agnetenberg (2), non loin du château ruiné de David et du marché qui monte vers ce château du côté du Levant, se trouve un ancien et solide bâtiment entre des rangées d'arbres touffus, au milieu d'une cour spacieuse environnée de bons murs. A droite et à gauche de l'entrée, on voit dans cette cour d'autres bâtisses attenant aux murs, notamment à droite, la demeure du majordome, et, tout auprès, celle où la sainte Vierge et les saintes femmes se tinrent le plus souvent après la mort de Jésus. Le Cénacle, autrefois plus spacieux, avait alors servi d'habitation aux hardis capitaines de David, et ils s'y exerçaient au maniement des armes. Avant la fondation du Temple, l'Arche d'alliance y avait été déposée assez longtemps, et il y a encore des traces de son séjour dans un lieu souterrain. J'ai vu aussi le prophète Malachie caché sous ces mêmes voûtes; il y écrivit ses prophéties sur le saint Sacrement et le sacrifice de la nouvelle alliance. Salomon honora cette maison, et il y faisait quelque chose de symbolique et de figuratif que j'ai oublié. Lorsqu'une grande partie de Jérusalem fut détruite par les Babyloniens, cette maison fut épargnée. J'ai vu bien d'autres choses à son sujet, mais je n'en ai retenu que ce que je viens de dire.

(1) Viring, *De triplici cena Christi*, l. 1, c. viii.

(2) De Cazalis, *La douloureuse passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après les méditations de Catherine Emmerich*, 4^e édit., p. 80.

« Cet édifice était en très mauvais état, lorsqu'il devint la propriété de Nicodème et de Joseph d'Arimatee : ils avaient disposé très commodément le bâtiment principal qu'ils louaient pour servir de cénacle aux étrangers que les fêtes de Pâque attiraient à Jérusalem. C'est ainsi que le Seigneur s'en était servi à la dernière Pâque. En outre, la maison et ses dépendances leur servaient de magasin pour des pierres tumulaires et autres, et d'atelier pour les ouvriers : car Joseph d'Arimatee possédait d'excellentes carrières dans sa patrie, et il en faisait venir des blocs de pierre dont on faisait, sous sa direction, des tombes, des ornements d'architecture et des colonnes qu'on vendait ensuite. Nicodème prenait part à ce commerce, et lui-même aimait à sculpter dans ses moments de loisir. Il travaillait dans la salle ou dans un souterrain qui était au-dessous, excepté à l'époque des fêtes : ce genre d'occupation l'avait mis en rapport avec Joseph d'Arimatee; ils étaient devenus amis et s'étaient souvent associés dans leurs entreprises.

« Ce matin, pendant que Pierre et Jean s'entretenaient avec l'homme qui avait loué le Cénacle, je vis Nicodème dans les bâtiments à gauche de la cour, où l'on avait transporté beaucoup de pierres qui obstruaient les abords de la salle à manger. Huit jours auparavant, j'avais vu plusieurs personnes occupées à mettre les pierres de côté, à nettoyer la cour et à préparer le Cénacle pour la célébration de la Pâque; je pense même qu'il y avait parmi elles des disciples, peut-être Aram et Themi, les cousins de Joseph d'Arimatee.

« Le Cénacle proprement dit est à peu près au milieu de la cour; c'est un carré long, entouré d'un rang de colonnes peu élevées qui, si l'on dégage les intervalles entre les piliers, peut être réuni à la grande salle intérieure, car tout l'édifice est comme transparent; seulement, dans les temps ordinaires, les passages sont fermés par des entredeux. La lumière entre par des ouvertures au haut des murs. Sur le devant, on trouve d'abord un vestibule où conduisent trois entrées : puis on vient dans la grande salle intérieure, au plafond de laquelle pendent plusieurs lampes; les murs sont ornés, pour la fête, jusqu'à moitié de leur hauteur, de belles nattes ou de tapis, et on a pratiqué dans le haut, une ouverture où l'on a étendu comme une gaze bleue transparente.

« Le derrière de cette salle est séparé du reste par un rideau du même genre; cette division en trois parties donne au Cénacle une ressemblance avec le Temple : on y trouve aussi le parvis, le Saint, et le

Saint des Saints. C'est dans cette dernière partie que sont déposés, à droite et à gauche, les vêtements et les objets nécessaires à la célébration de la fête : au milieu est une espèce d'autel. Hors du mur, sort un banc de pierre élevé sur trois marches; sa forme est celle d'un triangle rectangle : ce doit être la partie supérieure du fourneau où l'on fait rôtir l'agneau pascal, car aujourd'hui, pendant le repas, les marches qui sont autour étaient tout à fait chaudes. Je ne puis pas écrire en détail tout ce qui se trouve dans cette partie de la salle, mais on y fait toutes sortes d'arrangements pour préparer le repas pascal. Au-dessus de ce foyer ou de cet autel, on a pratiqué dans la muraille une sorte de niche devant laquelle je vis l'image d'un agneau pascal : il avait un couteau dans la gorge, et il semblait que son sang coulait goutte à goutte sur l'autel; je ne me souviens plus bien comment cela était fait. Dans la niche de la muraille, sont trois armoires de diverses couleurs, qu'on fait tourner comme nos tabernacles pour les ouvrir ou les fermer; j'y vis toute espèce de vases pour la Pâque; plus tard le Saint-Sacrement y reposa.

« Dans les salles latérales du Cénacle, sont des espèces de couches où se trouvent d'épaisses couvertures roulées ensemble, et où l'on peut passer la nuit. Sous tout l'édifice se trouvent de belles caves. L'Arche d'alliance fut déposée autrefois au-dessous de l'endroit même où le foyer a été depuis construit. Sous la maison se trouvent cinq rigoles qui conduisent les immondices et les eaux sur la pente de la montagne, car la maison est située sur un point élevé. J'ai vu précédemment Jésus y guérir et y enseigner : les disciples aussi passaient souvent la nuit dans les salles latérales. »

Le moine Alexandre, cité par Siméon le Métaphraste, dit que la Cène eut lieu dans la maison de Jean, surnommé Marc, fils de Marie, dont il est question dans les Actes des Apôtres (xii, 12) : cette opinion compte assez de partisans (1). La similitude des noms a pu faire croire à la longue qu'il s'agissait de saint Jean l'Évangéliste et aura ainsi induit en erreur saint Jérôme et Nicéphore.

C'est dans ce même Cénacle que les apôtres reçurent le Saint-Esprit, que se fit l'élection de saint Mathias, que se tint le premier concile et que commencèrent à se réunir les premiers fidèles. Aussi Proclus l'appelle-t-il à bon droit la *première église chrétienne*. Au IV^e siècle, sainte Hélène fit ériger sur la salle du Cénacle, ou du moins

(1) Apollinaire, Serrius (*Exercit. II*), Baronius (ad ann. XXXIV), Sandius (*Hist. apostol.*), Berti (*Hist. eccles.*, Diss. VI), etc.

sur son emplacement, une magnifique église, avec une crypte où furent déposées les reliques de saint Étienne. Saint Jérôme (1) la désigne sous le nom d'*église de la montagne de Sion*. Successivement transformé, ce sanctuaire a toujours été divisé en deux étages, pour mieux rappeler la disposition du Cénacle. D'après M. l'abbé Michon, le mur oriental primitif subsisterait encore. Vers le milieu du XIV^e siècle, la reine Sanche de Sicile fit construire près du Cénacle un couvent que desservirent les chanoines de Saint-Augustin. En 1333, les Franciscains bâtirent la petite église qui existe encore aujourd'hui. En 1558, les Musulmans chassèrent ces religieux, sous prétexte que c'était là un lieu élevé d'où l'on pourrait facilement s'emparer de Jérusalem; l'église fut alors métamorphosée en mosquée, et prit le nom de *Neby-Daoud*. Les Musulmans ont toujours fait payer fort cher le droit d'aller s'agenouiller dans ce sanctuaire profané. En ces derniers temps, plusieurs prêtres ont pu même y célébrer les saints mystères. « Il y a quelques années, disait en 1879 M. l'abbé Bonnelière (2), une dame belge aussi pieuse que riche finit par obtenir, avec beaucoup d'argent, le droit de faire dire une messe au Cénacle et d'y assister. Mais, au milieu de la messe, après la consécration, le derviche, gardien de la mosquée, se présenta pour réclamer le double du prix convenu, plus de dix mille francs : sinon il exigeait qu'on quittât la salle immédiatement. La bonne dame ne comprit que trop l'infâme exploitation de l'insigne voleur; elle ne voulut pas laisser interrompre le sacrifice et ne crut pas acheter trop cher le bonheur de communier au Cénacle, en payant la somme réclamée. »

ARTICLE III

Succession des faits dans le repas du jeudi saint

Les interprètes sont loin d'être d'accord sur la succession des faits relatifs à la Cène, racontés en termes différents par les Évangélistes. Les uns prétendent que le lavement des pieds eut lieu avant le repas

(1) *Epist. XXVII.*

(2) *Souvenirs de mon pèlerinage en Terre Sainte*, p. 198.

pascal, les autres disent que ce fut après la Cène. L'opinion la plus commune est que cette cérémonie symbolique doit être placée entre la manducation pascalle et la Cène eucharistique.

Suarez, Cornelius *a Lapide*, le cardinal Tolet, etc., ont distingué trois repas qui se seraient succédé dans cette soirée : 1° la Cène légale ou manducation de l'agneau pascal, suivie du lavement des pieds ; 2° la Cène mystique ou l'institution de l'Eucharistie, suivie de la communion des apôtres ; 3° la Cène usuelle ou le souper ordinaire du soir. Mais l'hypothèse de ce troisième repas est contredite par les coutumes bien connues des Juifs et par le texte de saint Matthieu (xxvi, 30).

M. l'abbé Crampon (1), combinant avec les données certaines de l'Évangile les usages des Juifs dans la manducation pascalle, conjecture : 1° que le lavement des pieds eut lieu au commencement du repas pascal, après l'instruction sur la Pâque, faite par le père de famille ; 2° que la consécration du pain se fit après la récitation des deux psaumes et avant le repas pascal proprement dit ; 3° que la consécration du calice eut lieu après le repas, et que, par conséquent, Notre-Seigneur consacra l'une des trois dernières coupes et probablement la troisième appelée *coupe de bénédiction ou d'actions de grâce* ; 4° que Judas, qui avait brusquement quitté le Cénacle avant la fin du repas, ne communia que sous l'espèce du pain ; 5° que les diverses prédictions de la trahison de Judas peuvent être placées, l'une avant la consécration du pain, l'autre ou les autres pendant le repas pascal ; 6° que la dispute sur la préséance, mentionnée par saint Luc, xxii, 24, 30, précéda ou suivit immédiatement le lavement des pieds.

C'est en suivant cet ordre très probable que nous grouperons ici quelques remarques historiques sur cette mémorable soirée.

Jésus, ayant déposé son manteau, prit un linge et s'en ceignit ; puis, ayant versé de l'eau dans un bassin, il lava les pieds de ses disciples et les essuya. Le linge dont se servit alors Notre-Seigneur était conservé, dit-on, dans l'église Saint-André de Constantinople ; un fragment en fut apporté en 1013, à l'abbaye du Mont-Cassin (2). A l'église de Saint-Jean-Baptiste de Rhodes, on vénérât une croix en airain faite, disait-on, avec le bassin dont il vient d'être parlé.

C'est en souvenir de cette action d'humble charité, chacun le sait, que fut instituée la cérémonie du *Mandatum* où les évêques, le jeudi saint, lavent les pieds à treize pauvres. Robert, fils de Hugue-Capet,

(1) *Les quatre Évangiles*, p. 532.

(2) Leo, *Chron. Cassinens.*, l. II, c. xxxiv.

passa pour avoir introduit à la cour cet usage qu'ont observé fidèlement ses successeurs. « Le Pontife romain, dit Dom Guéranger (1), lave les pieds à treize prêtres de treize nations différentes : ce qui a porté la sainte Église, dans son Cérémonial, à exiger ce nombre pour la fonction du lavement des pieds dans les églises cathédrales. Cet usage a été diversement interprété. Les uns y ont vu l'intention de représenter le nombre parfait du collège apostolique, qui est de treize ; le traître Judas ayant été remplacé par saint Mathias, et une disposition extraordinaire du Christ ayant adjoint saint Paul aux apôtres antérieurement choisis. D'autres sont plus fondés à dire, avec le savant pape Benoît XIV, qu'il faut aller chercher la raison de ce nombre dans un fait de la vie de saint Grégoire le Grand, dont Rome a voulu conserver le merveilleux souvenir. Ce grand pontife lavait chaque jour les pieds à douze pauvres qu'il admettait ensuite à sa table. Un jour, un treizième pauvre se trouva mêlé avec les autres, sans que personne l'eût vu entrer. Ce personnage était un ange que Dieu avait envoyé pour témoigner, par sa miraculeuse présence, combien était agréable au ciel la charité de Grégoire. »

C'est probablement aussitôt après le lavement des pieds qu'eut lieu le repas de la Pâque. Le but de cette institution, chez les Hébreux, était de rappeler aux enfants d'Israël la haute protection que Jéhovah leur accorda, en laissant passer, sans leur nuire, l'ange exterminateur devant les maisons qu'ils habitaient en Égypte, et en les conduisant, d'une main puissante, hors de cette terre d'oppression.

La Cène pascalle commençait au lever des étoiles. Dix personnes au moins s'asseyaient autour d'une table, sur des divans pourvus de coussins. Le président de la cérémonie (c'était ordinairement le père de famille) prenait une coupe de vin et prononçait la bénédiction suivante : « Ceci est le temps de notre délivrance et nous rappelle la sortie d'Égypte. Béni soit le Seigneur, l'Éternel qui a créé le fruit de la vigne. » Après avoir bu de cette coupe, il la passait aux autres convives. Cette bénédiction portait le nom d'*Eulogie*. On commençait par manger des herbes amères (laitues, raifort, chicorée, persil, cresson, etc.), trempées dans du vinaigre, en souvenir des aliments dont le peuple d'Israël avait été contraint de se nourrir dans le désert. La coupe de vin rouge circulait une seconde fois en souvenir du sang des premiers-nés d'Égypte, immolés par l'ange extermina-

(1) *L'année liturgique ; Semaine sainte*, p. 440.

teur. Après une instruction sur la Pâque et la récitation des psaumes CXIII et CXIV, le père de famille bénissait un pain préparé sans levain, en souvenir de ce que les Israélites ne trouvaient plus le temps de faire lever la pâte, lorsqu'ils étaient sous le joug des Égyptiens. Le pain azyme était trempé dans le *charoseth*, espèce de bouillie ou de pudding composé de pommes, d'amandes et de figues cuites dans le vin avec diverses épices. On distribuait en même temps le *chagiga*, c'est-à-dire l'agneau pascal et d'autres viandes bénites, et l'on faisait circuler la troisième coupe, qu'on appelait spécialement de *bénédiction*, parce qu'en la buvant on rendait grâce à Dieu. Après la récitation des psaumes CXV-CXVIII, on vidait une quatrième coupe et quelquefois une cinquième. Notre-Seigneur a dû se conformer à ces diverses cérémonies qui sont encore en usage chez les Juifs de nos jours.

C'est après le repas pascal, mais avant le chant final des quatre psaumes, appelés *l'hymne par excellence*, qu'eut lieu la consécration du vin. Saint Luc suppose évidemment qu'il y eut un intervalle entre les deux consécérations, puisqu'après avoir raconté celle du pain, il ajoute : « Jésus prit de même le calice après le souper, disant, etc.

ARTICLE IV

Des convives de la Cène

Il fallait être au moins dix personnes pour manger l'agneau pascal : au Cénacle il y avait treize convives, Jésus et les douze apôtres. Quelques écrivains (1) ont prétendu sans fondement que Marie était présente à l'institution de l'Eucharistie et qu'elle fut communie des mains de Notre-Seigneur. Marie d'Agréda, dans ses visions, raconte que les anges amenèrent dans le Cénacle Énoch et Élie. Les Liturgies de saint Basile et de saint Chrysostome disent que Notre-Seigneur donna la Cène aux apôtres et aux disciples. Peut-être par là désignent-on les disciples qui remplissaient les fonctions de serviteurs. Ama-

(1) Casalius, *Vet. sacr. Christ. ritib.*, c. VIII.

laire Fortunat range parmi eux le disciple qui avait préparé le repas ; d'autres y adjoignent saint Martial et saint Cléophas (1).

L'Évangile nous dit que Jésus se coucha à table avec ses apôtres, *discubuit*. On sait que le Seigneur avait ordonné que les enfants d'Israël, lorsqu'ils mangeraient l'agneau pascal, se tiendraient debout, un bâton à la main, comme des voyageurs. Mais la tradition juive nous apprend que, par la suite des temps, les Juifs, en faisant la Pâque, se couchèrent sur des lits, comme ils le faisaient pour les autres repas. Saint Jean Chrysostome a dû ignorer cette modification d'usage, puisqu'il suppose qu'après avoir mangé la Pâque debout, Jésus-Christ et les apôtres se couchèrent à table pour continuer le souper.

Chez les Juifs, comme chez la plupart des autres peuples de l'antiquité, chacun des lits, très bas, recevait ordinairement trois convives : de là le nom de *triclinium*. Les jambes et la partie inférieure du corps étaient étendues de toute leur longueur sur ce sofa, tandis que la partie supérieure était légèrement adossée et supportée sur le coude gauche, qui reposait sur un oreiller. Le bras droit et la main gauche étaient ainsi laissés libres. Les pieds reposaient sur le sol. Cette disposition explique comment saint Jean a pu reposer sa tête sur la poitrine de Notre-Seigneur. Pour cela, il a fallu nécessairement qu'il fut assis, à sa droite (2), et c'est en effet la place que lui assigne la tradition, tandis qu'elle donne la gauche à saint Pierre. Le docteur Sepp nous dit que la gauche était la place d'honneur chez les Hébreux. Saint Augustin aurait-il ignoré cette particularité, lorsqu'il fait remarquer que « saint Jean eut la place d'honneur dans cette auguste réunion ? »

La tradition ajoute qu'après saint Pierre venaient Philippe, Barthélemy, Thomas et Matthieu ; qu'après saint Jean, à droite, se succédaient Jacques le Majeur, Jacques le Mineur, Simon, Jude, Thaddée, et enfin au bout de la table, Judas, faisant vis-à-vis à Matthieu. On voit qu'un côté de la table restait libre pour le service, qui n'aurait pu se faire du côté des lits.

On s'est demandé quelles sont les personnes qui, le jeudi saint, ont reçu la sainte communion. Il n'y a point de doute pour les onze apôtres qui sont restés fidèles à Notre-Seigneur ; mais des opinions

(1) Aurelianus, *Vita B. Martialis*.(2) Nous ne savons sur quelle autorité peut se fonder M. l'abbé Bougaud, quand il dit : « Il est certain que Pierre était à droite de Notre-Seigneur et saint Jean à sa gauche. (*Le Christianisme et les temps présents*, t. II, p. 368.)

divergentes se sont produites relativement à Jésus-Christ, à Judas, ainsi qu'à la sainte Vierge et aux saintes femmes, lesquelles se seraient réunies dans un appartement voisin du Cénacle.

S'il est de foi que Jésus-Christ ait consacré, il ne l'est pas qu'il se soit communiqué lui-même. Mais c'est l'opinion très autorisée des plus célèbres Pères de l'Église (1) et des meilleurs théologiens (2). Cette tradition est consignée dans les Liturgies de saint Basile et de saint Cyrille à l'usage des Cophtes et dans celle des douze apôtres à l'usage des Syriens. Notre-Seigneur a dû donner l'exemple à ses apôtres. N'avait-il pas dit : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum*, paroles que les interprètes entendent de la Pâque nouvelle, c'est-à-dire du sacrement de l'Eucharistie. Dans cette dernière Cène, Jésus-Christ, prêtre selon l'ordre de Melchisédech, a offert un véritable sacrifice et a dû par conséquent consommer la victime.

En ce qui concerne Judas, un petit nombre d'écrivains ecclésiastiques (3) ont cru qu'il n'avait point participé à l'Eucharistie, parce que sa trahison était déjà dévoilée et qu'il serait sorti du Cénacle avant la Cène eucharistique. Les évangélistes ne signalent que sa participation à la manducation pascale, et il est certain que lorsqu'il sortit du Cénacle, le repas pascal durait encore (4). Ceux qui placent l'institution de l'Eucharistie après la Pâque légale complètement terminée se trouvent très embarrassés pour expliquer comment Judas a pu communier, puisqu'il se retira aussitôt après avoir pris le pain azyme que Jésus lui offrit après l'avoir trempé dans le *charoseth*, cérémonie qui accompagnait la manducation de l'agneau. Cette difficulté n'en est pas une pour nous qui plaçons la consécration du pain avant la Cène légale; nous concluons seulement que Judas n'a point pris part au calice, qui ne fut consacré qu'après le repas.

La tradition, exprimée par de nombreux Pères de l'Église (5) et par presque tous les scolastiques, affirme la communion sacrilège de Judas. S'il n'avait point pris part à la Cène, les évangélistes n'eussent point manqué de le dire.

(1) Tertullien, S. Irénéus, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, etc.

(2) S. Thomas, Benoît XIV, etc. Cf. Bernardin de Paris, *Tractatus de communione Christi Jesu in Cœnaculo*.

(3) Tation, S. Hilaire de Poitiers, Théophylacte, S. Jacques, évêque de Batna, Georges Pachymère, Rupert de Thuy, Victor d'Antioche, Innocent III, etc.

(4) Joan., XIII, 26-30.

(5) Origène, Théodoret, S. Jean Chrysostome, S. Jérôme, S. Augustin, S. Léon le Grand, S. Anselme, etc.

Les écrivains protestants ont agité aussi cette question historique, mais avec cette différence que la plupart se sont prononcés contre la communion de Judas (1).

D'après de pieuses traditions, Marie, pendant la Cène, se serait retirée avec les saintes femmes dans une chambre voisine. Là, Notre-Seigneur lui aurait envoyé une particule de pain consacré, par le ministère de saint Pierre ou de saint Jean, disent les uns, par l'entremise de l'ange Gabriel, disent les autres. Marie d'Agréda donne cette dernière version, tandis qu'une autre voyante, Catherine Emerich, ne parle que d'une communion purement spirituelle. Un certain nombre de théologiens (2) ont soutenu la probabilité et la convenance de la participation de Marie au céleste banquet; mais le sentiment le plus commun est que ce fut le jour ou le lendemain de l'Ascension que la sainte Vierge reçut pour la première fois dans son cœur Celui qu'elle avait porté dans son sein.

ARTICLE V

De la table de la Cène

D'après le docteur Sepp (3), la table de la Cène aurait eu la forme d'un demi-cercle. Telle n'est point pourtant celle de la table du Cénacle qu'on voit, sous de larges feuilles de cristal, derrière une grille, à l'église Saint-Jean de Latran : c'est un carré de trois pieds quatre pouces de chaque côté; une autre partie, repliée derrière celle que l'on voit, a les mêmes dimensions. Cette table est en bois de cèdre du Liban, veiné, de couleur foncée, sans aucun ornement. Il n'y a que les peintures, près de l'encadrement, qui ne soient pas bien conservées. On y remarque quelques clous ayant servi à attacher des pierres

(1) Musculus, Piscator, Zanchius, Gerhard, Hoornbeck, etc., ont soutenu que Judas n'avait point communiqué; Gerhard Meier, H. Gerling, etc., ont démontré le contraire dans des dissertations spéciales.

(2) Suarez, Barradius, Gabriel Biel, Jacques Vega, Novarin, le cardinal Vigier, le P. Hautin, le P. Faber, etc. Un ouvrage spécial sur cette question a été publié par le P. Bernardin de Paris.

(3) *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. II, p. 101.

précieuses et des lames d'argent. Cette table a été dépouillée de ces riches offrandes des Souverains Pontifes, lors du sac de Rome par les troupes du connétable de Bourbon. Des restaurations y ont été faites par l'ordre de Pie IX.

Selon la coutume des Juifs, la table de la Cène a dû être recouverte d'une nappe : saint Augustin mentionne ce détail. La tradition ajoute que c'était un travail à l'aiguille fait des propres mains de la sainte Vierge (1). L'église Saint-Roch de Lisbonne et Saint-Maurice de Vienne prétendent toutes les deux posséder cette précieuse relique ; peut-être n'en ont-elles chacune qu'un fragment.

ARTICLE VI

Des Vases de la Cène

Chez les anciens, on buvait à la ronde dans la même coupe, en signe de fraternité. Un seul et même calice servit donc à Notre-Seigneur et aux apôtres. Mais comme, à la Pâque, on vidait quatre ou cinq fois la coupe, quelques exégètes ont supposé que Jésus s'est servi de quatre calices différents, ainsi que le font les Juifs modernes dans la cérémonie de la Cène ; on ne saurait prouver que cet usage remonte à une haute antiquité. D'autres commentateurs, examinant le texte de saint Luc, croient y voir la mention de deux calices différents, l'un offert pour la manducation de l'agneau, l'autre pour la consécration du vin. C'est probablement la troisième coupe, qu'on appelait de *bénédiction* ou *d'actions de grâce* qui fut consacrée par Notre-Seigneur. Quelle en était la matière ? Saint Jean Chrysostome dit qu'elle n'était pas en argent (2) ; Clément d'Alexandrie (3), qu'elle était de vil prix, en terre ou en verre. Étienne d'Autun suppose qu'elle était en bois ; Gabriel Biel, en étain.

Catherine Emmerich, dans ses visions, décrit très longuement le

(1) Viring, *De triplici cœna Christi*, p. 205.

(2) Non erat ex argento calix ille quo Christus discipulis præbuit sanguinem suum. *Homil. LI in Matth.*

(3) *Pœdag.*, l. II, c. III.

calice de la Cène. Nous allons reproduire ce curieux passage, sans vouloir, bien entendu, lui prêter une valeur historique : « Le calice que les apôtres apportèrent de chez Véronique, dit la Voyante (1), est un vase merveilleux et mystérieux. Il était resté longtemps dans le Temple, parmi d'autres objets précieux d'une haute antiquité dont on avait oublié l'usage et l'origine. Quelque chose de semblable est arrivé dans l'Église chrétienne, où bien des anciens joyaux consacrés sont tombés dans l'oubli avec le temps. On avait souvent déterré, vendu, ou fait remettre à neuf de vieux vases et de vieux bijoux enfouis dans la poussière du Temple. C'est ainsi que, par la permission de Dieu, ce saint vase, qu'on n'avait jamais pu fondre à cause de sa matière inconnue, trouvé par des prêtres modernes dans le trésor du Temple, parmi d'autres objets hors d'usage, avait été vendu à des amateurs d'antiquités. Le calice, acheté par Séraphia, avait déjà servi plusieurs fois à Jésus pour la célébration des fêtes, et, à dater de ce jour, il devint la propriété constante de la sainte communauté chrétienne. Ce vase n'avait pas toujours été dans son état actuel : peut-être était-ce à l'occasion de la Cène du Seigneur qu'on avait mis ensemble les différentes pièces dont il se composait. Le grand calice était posé sur un plat dont on pouvait tirer encore une sorte de tablette, et autour de lui étaient six petits verres. Dans le grand calice se trouvait un autre petit vase ; au-dessus un petit plat, puis un couvercle arrondi. Dans le pied du calice était assujettie une cuillère qu'on en retirait facilement. Tous ces vases étaient recouverts de beaux linges et renfermés dans une enveloppe en cuir, si je ne me trompe. Le grand calice se compose de la coupe et du pied qui doit avoir été ajouté plus tard, car ces deux parties sont d'une matière différente. La coupe présente une masse brunâtre et polie en forme de poire ; elle est revêtue d'or, et il y a deux petites anses par où on peut la prendre. Le pied est d'or vierge artistement travaillé ; il est orné d'un serpent et d'une grappe de raisin, et enrichi de pierres précieuses. Le grand calice est resté dans l'église de Jérusalem, auprès de Saint-Jacques le Mineur, et je le vois encore conservé dans cette ville ; il réparaitra encore au jour, comme il y est reparu cette fois. D'autres églises se sont partagées les petites coupes qui l'entourent ; l'une d'elles est venue à Antioche, une autre à Éphèse ; elles appartenaient aux patriarches, qui y buvaient un breuvage mystérieux lorsqu'ils recevaient et donnaient la

(1) De Cazalès, *La douloureuse passion de N.-S. J.-C., d'après les méditations d'Anne Catherine Emmerich*, 4^e édit., p. 86.

bénédiction, ainsi que je l'ai vu plusieurs fois. Le grand calice était chez Abraham : Melchisédech l'apporta avec lui du pays de Sémiramis dans la terre de Chanaan, lorsqu'il commença quelques établissements au lieu où fut plus tard Jérusalem; il s'en servit lors du sacrifice, lorsqu'il offrit le pain et le vin en présence d'Abraham, et il le laissa à ce patriarche. Ce vase avait aussi été dans l'arche de Noé. »

Au VII^e siècle, Adaman, moine écossais, écrivit une description des Lieux saints d'après une relation d'Arculphe, évêque gaulois qui avait fait le voyage de la Terre sainte. Dans ce récit, rempli de fables, il est dit qu'on voit dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, le calice de la Cène; qu'il est en argent, pourvu de deux anses et contenant environ une chopine de France (1). Un demi-siècle plus tard, le V. Bède décrivait ainsi cette coupe : « Sur le plateau qui touche au Sépulcre et au Calvaire, est une salle dans laquelle on garde le calice dont se servit Notre-Seigneur. Il est renfermé dans une petite châsse dans laquelle est pratiquée une étroite ouverture par où on peut le toucher et le baiser. Ce calice est d'argent, muni de deux anses et peut contenir un setier de France (2). »

Le duc de Berry croyait posséder la coupe de la Cène, puisqu'on lit dans son inventaire daté de 1416 : « Le calice où Notre-Seigneur but à la Cène, garny d'or, escript à l'entour de lettres noires : prisé l'or xxxiiij livres tournois. »

On donnait la même origine à un vase en pierre inconnue, conservé jadis à Brives-la-Gaillarde. Une partie du bord était rompue : c'était, disait-on, l'endroit qu'avaient touché les lèvres de Judas.

La même prétention était émise par la cathédrale de Valence, en Espagne (vase en agate), par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et par l'abbaye de l'Île-Barbe, près de Lyon.

Au moyen âge, on vénérât comme étant le calice de la Cène le vase célèbre conservé à Gênes sous le nom de *sacro catino*. Plus tard on le considéra comme le plat dans lequel avait été servi l'agneau pascal; son nom d'ailleurs indiquait cette destination. Chez les anciens, le *catinus* était un plat profond dans lequel on servait des légumes, de la volaille, des pâtés, des gâteaux, etc. Les Gênois avaient trouvé ce vase à Césarée, après le sac de cette ville, en 1101. Ce fut, dit-on, l'un des présents faits à Salomon par la reine de Saba. Le propriétaire du Cénacle en avait hérité de ses ancêtres, et Nicodème l'aurait porté à

(1) Mabillon, *Act. ord. S. Bened.*, sac. III, t. II, p. 502.

(2) *De locis sanctis*, l. II.

Césarée. Les Gênois abandonnèrent aux autres Croisés l'or et l'argent produits par le pillage et se contentèrent de cette précieuse relique. Ils y attachaient tant de prix que des chevaliers nommés *clavigeri* étaient chargés de la garder (1). Une loi de 1476 punissait de mort quiconque oserait toucher avec une matière dure cette prétendue émeraude. Des savants français, au XVIII^e siècle, avaient déjà contesté cette attribution. Quand le *catino*, en 1809, fut ravi à Gênes et transporté à la Bibliothèque impériale de Paris, une Commission de la classe des sciences physiques de l'Institut reconnut que la matière de ce vase n'était que du verre coloré en bleu (2). Il fut rendu à la ville de Gênes en 1816 et se trouve aujourd'hui dans une sacristie de la cathédrale de San Lorenzo. Il est gardé sous clés, et ces clés sont en la possession, non pas de l'évêque, du chapitre ou du curé, mais de la municipalité. Le *sacro catino* est une coupe ciselée en verre bleu, de forme hexagonale ayant trois cent vingt-six millimètres de diamètre à son orifice et vingt centimètres de hauteur; il est muni de deux anses; sa contenance est d'environ trois litres. Depuis qu'il a été brisé en six morceaux (1809), on l'a serti en bronze doré.

MM. Didron et Viollet-le-Duc ont considéré à tort comme étant le calice de la Cène le célèbre Saint-Graal, chanté dans les poèmes du moyen âge. Ce n'est que dans des versions relativement modernes de ces légendes qu'on a parfois métamorphosé en calice, le vase, l'*escuelle* où Jésus avait mangé l'agneau pascal. En vieux français, le mot *graal* signifie un vase large et peu profond (3). D'après une antique tradition, ce fut dans ce plat de la Cène que Joseph d'Arimathie recueillit le sang divin, lorsqu'il lava et ensevelit le corps de Notre-Seigneur. Quand il alla évangéliser l'Angleterre, il confia ce trésor à son neveu Alain qui l'égara. Une foule de chevaliers se mirent à courir le monde pour retrouver ce merveilleux talisman qui guérissait toutes les blessures, rendait la vie aux morts et se remplissait, au gré de son propriétaire, des mets les plus exquis. Perceval, après mille aventures, parvint enfin à s'en emparer. Grâce au Saint-Graal, il ceignit la cou-

(1) Gaetano, *Il catino di emeral orientale gemma consecrata da N. S. Gesu Cristo nell ultima Cena*.

(2) Millin, *Note sur le vase que l'on conservait à Gênes sous le nom de sacro catino*.

(3) D'autres font venir *saint* ou *san Graal* de *sanguis regalis*, sang royal, sang divin. Sur cette légende, voir De la Rue, *Essai hist. sur les bardes*, t. II, p. 266; P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibl. du Roi*, t. I, p. 160; Fauriel, *De l'origine de l'épopée chevaleresque du moyen âge*, p. 64.

ronne qu'il n'abdiqua que pour se faire prêtre. D'après une autre version, le fils de Joseph d'Arimathie, missionnaire en Angleterre, aurait conservé ce vase qui fut transmis d'âge en âge à ses descendants jusqu'à Artus, un des chevaliers de la Table ronde. Un des plus illustres trouvères du XIII^e siècle, Chrétien de Troyes, composa le cycle religieux du Saint-Graal, qui fut comme le premier chapitre de l'épopée romanesque de la Table ronde (1).

Ajoutons que quelques écrivains modernes (2), ont voulu identifier le Saint-Graal de la légende avec le *sacro catino* de Gênes.

ARTICLE VII

Du mode de consécration et de communion dans l'Institution de l'Eucharistie

Un certain nombre de théologiens (3) ont cru que Notre-Seigneur a consacré le pain et le vin, sans proférer aucune parole, et seulement en vertu de cette puissance que les scolastiques appellent *d'excellence*, qu'il a comme Homme-Dieu, comme fondateur de l'Église, comme auteur des sacrements, et qu'il n'a communiquée à personne. Il aurait ensuite prononcé les paroles *Hoc est*, etc., par lesquelles le prêtre devait consacrer. Cette opinion n'a jamais compté beaucoup de partisans et se trouve généralement abandonnée aujourd'hui.

D'autres ont cru que Notre-Seigneur a consacré par une bénédiction accompagnée de certaines paroles que nous ne connaissons pas. Mais le sentiment le plus commun est que Jésus-Christ a béni et consacré le pain et le vin par les paroles *Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus*, etc. (4).

On s'est demandé en quoi avait consisté la bénédiction du pain et

(1) Martonne, *Observations sur l'origine de la légende du Saint-Graal*, dans les *Mém. des Ant. de France*, t. XVIII, p. 163.

(2) Millin, *loc. cit.*; Mgr Mislin, *Les saints lieux*, 2^e édit., t. II, p. 110.

(3) S. Gaudence, Raban Maur, Rupert, S. Anselme, Innocent III, Innocent IV, Durand de Mende, Gabriel Biel, Ambr. Catharin, le P. Lebrun, etc.

(4) Pierre Lombard, Alexandre de Halès, Antonin, Durand, Nicolas de Lyra, Étienne Duranti, Liguori, etc. En 1879, M. Franz a publié, dans les *Katholische Studien*, une savante dissertation sur cette question que le concile de Trente n'a pas voulu trancher.

du vin. Il est probable que, à l'imitation de ce qui se faisait sous l'ancienne Loi, le Sauveur imposa les mains sur ces aliments.

Le canon de la messe dit que Jésus-Christ éleva les yeux au ciel avant de bénir le pain : *Elevatis oculis in celum*. C'est là un détail transmis par la tradition et dont il n'est pas fait mention dans l'Évangile. On sait d'ailleurs que c'était l'usage de Notre-Seigneur d'en agir ainsi en priant, comme il le fit en multipliant les pains dans le désert.

Jésus-Christ a consacré du pain sans levain, non point parce que ce mystère exigeait l'emploi de l'azyme, mais uniquement parce que, le jour de la Pâque où fut instituée l'Eucharistie, l'usage d'un autre pain était interdit. Quand bien même il aurait célébré la Pâque avant le jour fixé par la Loi, comme le prétendent certains auteurs, il aurait dû également se servir de pain azyme, puisque c'était là une condition essentielle de la célébration pascale. Jésus a donc dû consacrer des pains ronds et minces, ayant environ vingt-cinq centimètres de diamètre. On les rompaît au lieu de les couper, et c'est là un usage qui persévéra longtemps dans le banquet eucharistique.

Notre-Seigneur était trop éloigné de certains apôtres pour pouvoir déposer sur leurs lèvres le pain consacré. Il a dû le leur remettre dans la main, et c'est ce qui a donné lieu, dans la primitive Église, à ce mode de distribution. Les apôtres restèrent-ils assis ou se levèrent-ils pour recevoir l'Eucharistie? le cardinal du Perron a soutenu la première hypothèse, et le protestant Daillé a défendu la seconde. Il nous paraît probable que tout au moins les apôtres qui étaient éloignés du centre de la table ont dû se lever et approcher de leur divin Maître.

Pour terminer ce qui concerne les circonstances de la Cène eucharistique, nous ajouterons que, d'après une pieuse tradition, l'archange saint Michel fut investi, dès le jeudi saint, de la garde du sacrement qui venait d'être institué (1). « Dans une révélation faite à saint Eutrope l'ermite, dit le P. Faber (2), saint Michel déclara, assurément, qu'il avait été choisi pour être l'ange gardien du saint Sacrement, et que ces fonctions lui avaient été confiées dès le Jeudi saint. On

(1) D'après la même tradition, chacun des sept anges qui se tiennent devant le trône de Dieu, sont préposés à la garde d'un sacrement. Le baptême est assigné à S. Gabriel, la confirmation à S. Uriel, la pénitence à S. Jehudiel, l'extrême-onction à S. Raphael, l'ordre à S. Scatitel, et le mariage à S. Barachiel.

(2) *Le saint Sacrement*, trad. de M. F. de Bernhardt, t. II, p. 339.

rapporte aussi plusieurs autres révélations faites par lui à divers saints, touchant le culte du saint Sacrement. Quelques-uns ont supposé qu'il était l'ange auquel il est fait allusion au canon de la messe (1). Son nom est mentionné au Saint-Sacrifice, d'abord au commencement dans le *Confiteor*, puis au second encensement, ainsi qu'à l'offertoire des messes de *requiem*. Plusieurs saints et serviteurs de Dieu ont eu une dévotion particulière à l'ange dont il est fait mention au canon de la messe, sans se préoccuper de son nom et de son individualité. »

(1) Jube hæc perferri per manus sancti angeli tui.

LIVRE III

DE LA PRÉSENCE RÉELLE ET DE LA TRANSSUBSTANTIATION

La transsubstantiation est un dogme particulier et distinct de celui de la présence réelle. Toutefois, comme les preuves historiques, aussi bien que les attaques de l'hérésie, embrassent souvent l'une et l'autre, nous ne les séparerons pas dans cette étude, pour ne pas nous exposer à des répétitions fatigantes.

La foi en la présence réelle et en la transsubstantiation est fondée sur la parole de Dieu, sur une possession constante, sur la croyance des apôtres, des saints Pères et de tous les saints, sur des miracles incontestables et sur l'autorité de l'Église. Pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous ne devons aborder que le côté historique de ces questions et écarter tout ce qui est du domaine de la philosophie, de la spiritualité, de la théologie dogmatique et de la théologie morale.

Avant d'entrer en matière, il est bon de faire observer que les Protestants ont souvent prêté à l'Église catholique des croyances erronées qui ne sont pas les siennes. Par exemple, Wiener suppose que les Catholiques croient, comme les Luthériens, que le corps de Jésus-Christ existe *avec et sous le pain*; Bretschneider avance que le prêtre catholique *fait venir* le corps de l'homme-Dieu; Ammon assure que, par les paroles de la consécration, le corps de Jésus-Christ est *produit*; Rodemann soutient que, selon le dogme de la transsubstantiation, le prêtre *crée* chaque fois un nouveau Sauveur (1).

(1) Buchmann, *Symbolique populaire*, trad. Cohen, p. 472.